

Communiqué FFE, le 21 novembre 2022



© FFE/LB

De gauche à droite : Valérie Dalodier, présidente du CNTE, Serge Lecomte, président de la FFE, Marie-Laure Deuquet, secrétaire générale de la FFE, Olivier Klein, trésorier adjoint de la FFE

Assemblées générales ordinaires de la FFE et du CNTE 2022

Les Assemblées générales ordinaires 2022 de la Fédération Française d'Équitation (FFE) et du Comité National de Tourisme Équestre (CNTE) se sont tenues jeudi 17 novembre au Parc équestre fédéral à Lamotte-Beuvron (41).

Toutes les résolutions des Assemblées générales ordinaires de la FFE et du CNTE ont été adoptées entre 80.50% et 87.95% des voix. Concernant l'Assemblée générale modificative des statuts de la FFE, le double quorum n'ayant pas été atteint, les votes en ligne sont à nouveau ouverts jusqu'au 24 novembre prochain, date d'une seconde Assemblée générale.

Un engouement confirmé pour les activités équestres

Serge Lecomte, président de la FFE, et les élus du Comité fédéral, ont dressé le bilan du millésime 2022 (01/09/2021 - 31/08/2022), dans un contexte encore marqué par la crise sanitaire et la hausse des prix, notamment des énergies et des matières premières. Les activités ont bien repris, en témoignent un nombre de licenciés toujours en hausse, plus 4% avec 692 396 licences en 2022. La Fédération a accompagné le retour des grands rassemblements et la reprise des compétitions, avec une hausse de 23% du nombre de licences compétition par rapport à 2021 (153 158 licences compétition).

Une fédération engagée sur tous les fronts

Les élus et permanents de la FFE ont à cœur de mener à bien les missions qui leurs sont confiées. La Fédération a, cette année encore, mis en oeuvre de nombreuses actions de terrain, toujours en concertation avec ses adhérents, pour accompagner :

- Le **développement de la pratique dans les clubs** en s'appuyant sur des opérations grand public, une stratégie de communication à 360° et un accompagnement de proximité pour les clubs.
- La **mise en lumière des bonnes pratiques en matière de bien-être des équidés**, ainsi que la sensibilisation de l'ensemble des acteurs et le partage des connaissances scientifiques nouvelles pour une meilleure prise en compte du bien-être animal.
- La **promotion et la structuration des actions de médiation avec les chevaux et poneys**, afin d'encadrer les multiples formes de pratiques d'apporter soutien et expertise équestre aux soignants.
- La **représentation des clubs auprès des pouvoirs publics** pour défendre les intérêts des professionnels sur l'ensemble du territoire et maintenir un contexte favorable aux activités équestres.
- Le **renforcement de la stratégie volontariste pour le haut niveau** en vue de performer aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.
- La **structuration de la formation professionnelle** des encadrants pour l'ensemble des pratiques équestres et la valorisation des compétences des personnes qui œuvrent au quotidien pour développer la pratique.
- L'**expansion de la pratique de l'équitation d'extérieur et du tourisme équestre** sur l'ensemble du territoire national.

Ils ont dit

Serge Lecomte, président de la FFE

"Depuis les années 60, les activités équestres ont connu un développement exceptionnel, positionnant la FFE comme modèle au niveau international. Au lendemain de son centenaire, à la fois héritière d'une riche tradition et pleinement actrice de son

 FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION - FFE.COM

Communiqué FFE, le 21 novembre 2022

temps, la Fédération poursuit son action au service de celles et ceux qui font vivre l'équitation. Elle promeut une équitation utile à la société, ouverte et populaire, performante et agile, éthique et responsable. Pour cette olympiade, les efforts seront portés vers l'avenir avec des acteurs mobilisés pour relever efficacement les défis sociétaux, la proximité, avec un réseau fédéral au plus près et au service des clubs et des pratiquants et la performance en vue de 2024 avec des dispositifs d'exception pour l'excellence sportive et le partage lors des JOP de Paris. La Fédération est un interlocuteur permanent des pouvoirs publics et le travail permanent de conviction auprès des élus contribue à préserver le bon fonctionnement des clubs."

Frédéric Bouix, délégué général de la FFE

"Le dossier de la TVA est de nouveau sur la table de notre Parlement. Ces dix dernières années, sous l'impulsion de Serge Lecomte et avec Catherine Bonnichon de Rancourt, la Fédération a mené plus de cinq cents rendez-vous formels organisés avec des représentants nationaux, européens, d'autres acteurs de la filière, etc. La directive TVA, texte européen qui encadre les taux de TVA réduits, a été modifiée et intégrée, sous l'impulsion de la France, un point lié aux activités avec les équidés. Applicable depuis avril dernier, cette modification doit être transposée en droit français à travers le projet de loi finances, actuellement en discussion. Le Sénateur Jean-Pierre Vogel, président du groupe Cheval, très actif pour notre filière, a déposé un amendement sur l'équitation qui vise à sécuriser le taux à 5,5% que nous connaissons depuis 2014. Il a été cosigné par un nombre important de Sénateurs et devrait être présenté très prochainement."

Sophie Dubourg, directrice technique nationale

"La Direction technique nationale œuvre au sein de la Fédération, grâce à vingt-six cadres d'Etat ainsi que cinquante-cinq prestataires et entraîneurs, pour le sport, le développement et la formation. Cette année encore, il faut saluer les belles performances des disciplines non olympiques, qui sont des modèles de réussite dont nous devons nous inspirer. Les rendez-vous aux championnats du monde pour les disciplines olympiques et paralympiques ont globalement été des déceptions, mais ont permis d'analyser la concurrence, d'identifier les points à affiner et les modifications à apporter. Les couples ont pris de l'expérience, nous nous engageons à ce qu'ils soient performants mais il faut les protéger des ventes et des blessures. Nous entamons un suivi longitudinal des chevaux, des cavaliers et de leur entraînement quotidien avec un focus important sur des listes très restreintes qui seront prochainement communiquées."

Valérie Dalodier, présidente du CNTE

"En 2022, le tourisme équestre au sein de la FFE a enregistré 73 287 licenciés, représentant une hausse de 2.57%. Grâce au travail réalisé par les élus de la Fédération et du CNTE, par les équipes fédérales et de la DTN, le diplôme d'ATE a été de nouveau enregistré au RNCP pour trois années. Diplôme de référence pour le tourisme équestre, il a été adapté pour répondre aux réalités du métier. Plus grand rassemblement européen de tourisme équestre, la cinquante-quatrième édition de l'Equirando 2022 à Rue (80) a rassemblé six cents participants. Enfin, depuis fin 2021, la FFE-CNTE s'est rapprochée de la fédération des parcs naturels régionaux de France dans l'objectif d'impulser de nouveaux projets de tourisme équestre et développer l'itinérance douce."

Assemblée générale ordinaire de la FFE (% des voix)

Rapport moral et quitus 2022 : 85.38%

Rapport financier et quitus 2022 : 83.30%

Rapport des Commissaires aux comptes : 85.52%

Budget prévisionnel 2023 : 80.50%

Montants des cotisations dues par les groupements équestres affiliés ou agréés pour 2024, applicables au 01/09/2023 : 81.23%

Mandat au Comité fédéral pour emprunts, acquisitions, échanges, aliénations : 80.97%

Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes : 83.96%

Assemblée générale ordinaire du CNTE (% des voix)

Rapport moral et quitus 2022 : 87.95%

Rapport financier et quitus 2022 : 85.41%

Budget prévisionnel 2023 : 82.35%

[Visionner la vidéo du rapport moral 2021-2022 de la FFE et du CNTE](#)

[Consultez le rapport moral en intégralité](#) (réservé aux adhérents)

Contacts presse

FFE Communication - (+33 254 944 645) - communication@ffe.com

Valérie Bleys - (+33 621 441 515) - valerie.bleys@outlook.fr